

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 13 Octobre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Votants : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien, TATON Mélanie.

Absente excusée : KONEY Amandine

Date de convocation : 6 Octobre 2022

Madame FONTAINE Vanessa a été élue secrétaire de la séance.

COMMISSIONS FINANCES

Objet : Subvention pour l'association de la cantine

Monsieur le Maire informe son Conseil que l'association de la cantine scolaire rencontre quelques difficultés financières. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2500 € à l'association de la cantine scolaire.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Objet : Revalorisation des tarifs communaux

Monsieur le Maire informe son Conseil que suite à différentes augmentations, il convient d'augmenter les tarifs des locations de la salle polyvalente et de la salle multifonctionnelle.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTTE les tableaux des tarifs communaux ci-joint à partir du 14 Octobre 2022.

Conseil des jeunes

Madame l'adjointe au Maire fait part au conseil de la réunion qui a eu lieu le 24 septembre 2022 avec le conseil des jeunes. A été abordé le retour d'expérience du ramassage des déchets dans la commune, la préparation des décorations de Noël et le projet de la végétalisation de la cour d'école.

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

Point travaux

Monsieur l'adjoint au Maire fait le point concernant les travaux sur la commune.

Projet Cheminement doux

Monsieur l'adjoint au maire informe le Conseil, qu'après discussions et négociations, la société INGEPRO a été choisie comme maître d'œuvre pour le projet cheminement doux. Le montant de la prestation est de 39000€ HT.

Végétalisation de la cour d'école

Monsieur le maire propose de créer une commission au sein du conseil municipal afin de préparer la création du projet.

LOTISSEMENT « LE TOURBILLON »

Monsieur le Maire informe son conseil que le compromis avec ARLOGIS va être signé le 31 octobre 2022.

Le lot 1 est de nouveau disponible suite à un désistement pour cause de non-financement.

URBANISME

Dossiers en cours

- **1 Permis de construire a reçu un avis favorable**
 - o PC 001 102 22 D 0019 – Mr GIRAUDO Swann – D791 – Construction maison individuelle

- **4 Déclarations préalable ont reçu un avis favorable**
 - o DP 001 102 22 D 0029 – Mme Laëtitia GARNIER – A745 – Mur de cloture
 - o DP 001 102 22 D 0030 – Mr Jean-Pierre BENOIT – D1463 – Pose d'un portail
 - o DP 001 102 22 D 0031 – Mr Nicolas MARECHAL – A1403 – Cloture, piscine et pool house
 - o DP 001 102 22 D 0032 – Mr Jérémy CHATEAU – A987 – Installation panneaux photogénérateurs

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait un résumé et demande au conseil s'il a des questions à la suite de l'envoi des différents comptes rendus de commissions.

SCOT et PLUi

Monsieur le Maire informe son Conseil des différents échanges eu avec la Communauté de Communes concernant le PLUi. Une réunion avec Mr JOUVE du cabinet VERDI est programmée le jeudi 20 octobre pour faire le point des surfaces.

COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES

Prix repas du banquet de la Sainte Barbe

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que le banquet communal se déroulera le samedi 10 décembre 2022. Il rappelle que chaque acteur de la commune est invité au repas et peut venir accompagner de la personne de son choix. Cependant, il souhaite mettre en place une participation financière pour les accompagnants.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTTE de mettre en place une contrepartie financière pour les accompagnants lors du banquet de la commune qui se déroulera le samedi 10 décembre 2022.

DECIDE de fixer le montant de la contrepartie à 36 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de la facturation de cette contrepartie.

Médaille d'honneur

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que suite à la délibération du 14 Octobre 2021, il a été prévu de créer une médaille de la commune pour honorer certains citoyens de la commune. Ainsi, il présente le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTTE le règlement intérieur ci-joint de la médaille d'honneur.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil est programmé au jeudi 17 novembre 2022.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM – PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
CHEVRIER Fabrice		KONEY Amandine	Excusée
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	
FONTAINE Vanessa			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022/10-1
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX
Du 13 Octobre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Votants : 15

Présents : 14 Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien, TATON Mélanie.

Absente excusée : KONEY Amandine

Date de convocation : 6 Octobre 2022

Madame FONTAINE Vanessa a été élue secrétaire de la séance.

Objet : Subvention pour l'association de la cantine

Monsieur le Maire informe son Conseil que l'association de la cantine scolaire rencontre quelques difficultés financières. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

DECIDE décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2500 € à l'association de la cantine scolaire.

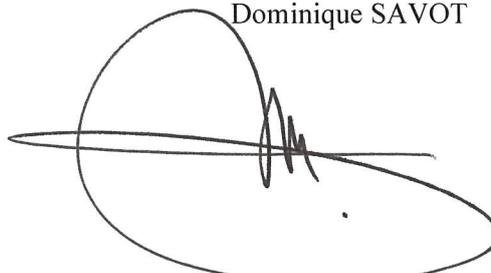
CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Fait à CHEVROUX, le 13 Octobre 2022

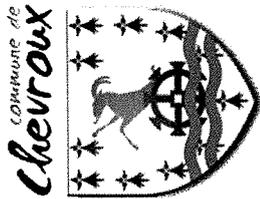
La secrétaire de séance
Vanessa FONTAINE



Le Maire
Dominique SAVOT



Accusé de réception en préfecture
001-210101028-20221013-2022-10-01-AI
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022



Mairie
 25 route de Pont de Vaux
 01 190 CHEVROUX
 mairie@chevroux.fr
 Téléphone : 03 85 36 40 21
 www.chevroux.fr

TARIFS COMMUNAUX

CIMETIERE		
	15 ans	30 ans
Concession cimetière	110,00 €	220,00 €
Case columbarium	325,00 €	650,00 €
Cavurne	230,00 €	425,00 €
Taxe de dispersion des cendres	100,00 €	

TRACTO-PELLE		
Location tracto avec chauffeur	1h	1/4 h
	50 €	12,50 €
Facturation à minimum 15 €		

VENTE DE TERRE	
	M3
	6 €

DROIT DE PLACE - Autorisation temporaire du domaine public	
Facturable à la première utilisation	Au trimestre
	50 €

VENTE DE BOIS	
Le moule	Bois blanc
	Bois dur
	7,50 €
	15 €

GARDERIE	
	1h
	2,20 €
Facturation à minimum 15 €	

SALLE POLYVALENTE		
	Chevrouis	Extérieurs
Location du 1er mai au 30 septembre	65 €	125 €
Location du 1er octobre au 30 avril (saison hivernale)	100 €	165 €
Tarif Associations (location)	100 €	
Couvert	0,5 € / personnes	
Perte, Casse couvert	cf feuille jointe	
Assainissement		
Prix m2 : 1 € part variable	Taxe raccordement	
6 € par fixe (par mois d'utilisation)	950 €	
Pour les PA : Totalité à la charge du demandeur		
Particulier : 50 % des travaux		
En cas de raccordement de 2 parcelles contigües : Montant des travaux divisé par 3		

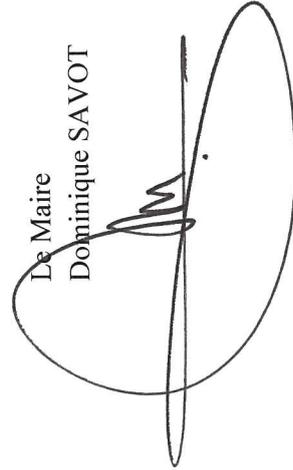
Accusé de réception en préfecture
001-210101000-20221013-2022-10-02-AI
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception en préfecture : 14/10/2022

Le Secrétaire de séance
Véronique FONTAINE



Fait à CHEVROUX, le 13 Octobre 2022

Le Maire
Dominique SAVOT



SALLE MULTIFONCTIONNELLE		
	Chevrouis	Extérieurs
Location salle en week end	420 €	630 €
Option cuisine	55 €	88 €
Electricité facturée au réel avec relevé de	0,304 € / KW	
Couvert	0,5 € / personnes	
Perte, Casse couvert	cf feuille jointe	
Option sono / vidéo	25 €	60 €
Option estrade	100 €	100 €
Tarif Associations de CHEVROUX (location)	100 €	
Tarif Intervenants extérieurs en semaine	250 €	
Ménage	100 €	
50 % (location salle) d'arrhes demandés à la réservation		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022/10-2
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX
Du 13 Octobre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Votants : 15

Présents : 14 Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien, TATON Mélanie.

Absente excusée : KONEY Amandine

Date de convocation : 6 Octobre 2022

Madame FONTAINE Vanessa a été élue secrétaire de la séance.

Objet : Revalorisation des tarifs communaux

Monsieur le Maire informe son Conseil que suite à différentes augmentations, il convient d'augmenter les tarifs des locations de la salle polyvalente et de la salle multifonctionnelle.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

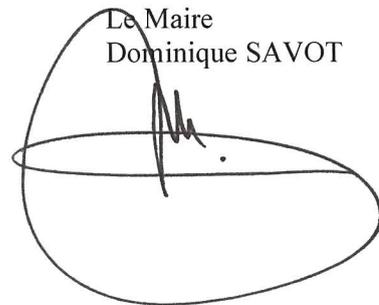
ACCEPTE les tableaux des tarifs communaux ci-joint à partir du 14 Octobre 2022.

Fait à CHEVROUX, le 13 Octobre 2022

La secrétaire de séance
Vanessa FONTAINE



Le Maire
Dominique SAVOT



Accusé de réception en préfecture 001-210101028-20221013-2022-10-02-A1 Date de télétransmission : 14/10/2022 Date de réception préfecture : 14/10/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022/10-3
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX**

Du 13 Octobre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Votants : 15

Présents : 14 Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien, TATON Mélanie.

Absente excusée : KONEY Amandine

Date de convocation : 6 Octobre 2022

Madame FONTAINE Vanessa a été élue secrétaire de la séance.

Objet : Prix repas du banquet

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que le banquet communal se déroulera le samedi 10 décembre 2022. Il rappelle que chaque acteur de la commune est invité au repas et peut venir accompagner de la personne de son choix. Cependant, il souhaite mettre en place une participation financière pour les accompagnants.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE de mettre en place une contrepartie financière pour les accompagnants lors du banquet de la commune qui se déroulera le samedi 10 décembre 2022.

DECIDE de fixer le montant de la contrepartie à 36 € TTC.

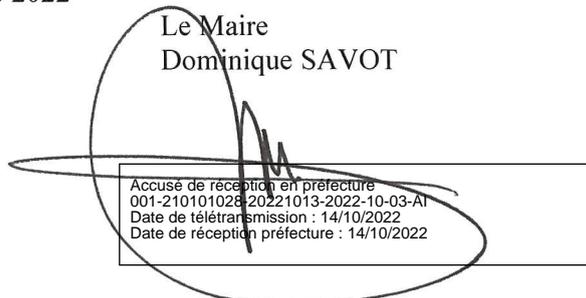
CHARGE Monsieur le Maire de la facturation de cette contrepartie.

Fait à CHEVROUX, le 13 Octobre 2022

La secrétaire de séance
Vanessa FONTAINE



Le Maire
Dominique SAVOT



Accusé de réception en préfecture
001-210101028-20221013-2022-10-03-A1
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022/10-4
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX
Du 13 Octobre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Votants : 15

Présents : 14 Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, COUDURIER FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien, TATON Mélanie.

Absente excusée : KONEY Amandine

Date de convocation : 6 Octobre 2022

Madame FONTAINE Vanessa a été élue secrétaire de la séance.

Objet : Règlement intérieur médaille d'honneur

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que suite à la délibération du 14 Octobre 2021, il a été prévu de créer une médaille de la commune pour honorer certains citoyens de la commune.

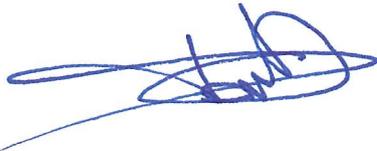
Ainsi, il présente le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

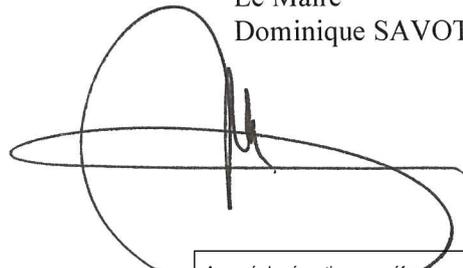
ACCÉPTE le règlement intérieur ci-joint de la médaille d'honneur.

Fait à CHEVROUX, le 13 Octobre 2022

La secrétaire de séance
Vanessa FONTAINE



Le Maire
Dominique SAVOT



Accusé de réception en préfecture
001-210101028-20221013-2022-10-04-AI
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022



Mairie
25 route de Pont de Vaux
01190 CHEVROUX
mairie@chevroux.fr
Téléphone : 03 85 36 40 21
www.chevroux.fr



Médaille d'honneur communale et du bénévolat REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement concerne l'attribution de la médaille d'honneur et du bénévolat de la commune de CHEVROUX.

Initié par la municipalité, ce titre honorifique récompense l'implication des bénévoles dans les associations communales ou toute personne ayant effectué un geste marquant pour la commune.

Il est utile d'organiser l'accès à ce service grâce à un règlement intérieur.
Le présent règlement a été adopté par la délibération n° 2022/10-4 en date du 13 octobre 2022

Article 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Cette médaille est destinée à récompenser les bénévoles les plus méritants de la commune de CHEVROUX :

- Récompenser l'ancienneté de l'exercice accompli au sein d'associations ainsi que la nature et la qualité du service aux associations,
- Récompenser le temps consacré aux autres dans le cadre de la vie associative : don de son travail non rémunéré et de son temps de loisirs,
- Récompenser toute personne ayant effectué un geste marquant.

Cette récompense est honorifique et ne sera nullement rémunérée.

Article 2 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette médaille d'honneur et du bénévolat récompense et honore les bénévoles les plus méritants de CHEVROUX. Le Maire se réserve toutefois le droit d'attribuer cette récompense directement à une personne méritante. Compte tenu de son caractère exceptionnel, chaque association présentera un seul dossier par an. De plus, le nombre de médaillés est limité à 3 par année. Cette distinction est accordée aux membres actifs non-salariés par l'association à but non lucratif à laquelle ils adhèrent. Les bénévoles n'exerçant plus d'activités associatives peuvent prétendre à cette récompense.

Article 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER DU CANDIDAT

Les dossiers de demande de médaille d'honneur de la commune doivent être déposés au secrétariat de la mairie de CHEVROUX avant le 30 septembre. Passé ce délai, les dossiers ne seront plus pris en compte pour le millésime de l'année en cours.

La demande peut être faite par le Président de l'association ou son représentant, par le Maire ou par un Adjoint(e).

Le candidat ne peut pas remplir lui-même son dossier.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le formulaire de la demande de médaille de la commune dûment complété et motivé,
- Un justificatif d'identité et un justificatif de domicile,
- Les attestations des associations.

Article 4 : COMMISSION D'ATTRIBUTION

La commission d'attribution est composée d'élus. Elle est présidée par le Maire.

Article 5 : REMISE DES MÉDAILLES

Une cérémonie de remise de médailles est organisée le jour de la commémoration de la sainte Barbe. La commune offre la médaille et le diplôme aux récipiendaires.

Le Maire,

Dominique SAVALOT

Accusé de réception en préfecture
101042802101013-2022-10-04-A1
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022

